



PROCÈS-VERBAL

5 de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le **VENDREDI 6 AVRIL 2023** à 16 h.

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Madame Gracia Kasoki Katahwa, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif.

Les membres du conseil excusent l'absence de monsieur Alex Bottausci et de madame Catherine Morency. Tous les membres étant présents, le président du conseil d'administration, monsieur Éric Alan Caldwell, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 16 h 10, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2023-052 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 AVRIL 2023

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société.

CA-2023-053 ADJUGER UN CONTRAT D'ACHAT REGROUPÉ NOVA BUS INC. ACQUISITION D'UN MAXIMUM DE MILLE DEUX CENT VINGT-NEUF (1229) AUTOBUS 12 MÈTRES À PROPULSION ÉLECTRIQUE À RECHARGE AU DÉPÔT 6000017863

VU le rapport du directeur exécutif par intérim – Planification et entretien

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Éric Alan Caldwell
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adjuger un contrat d'achat regroupé pour l'acquisition d'un maximum de mille deux cent vingt-neuf (1229) autobus 12 mètres à propulsion électrique à recharge au dépôt à « **NOVA BUS INC.** ». Les sociétés participantes à cet appel d'offres regroupé sont : la Société de Transport de Montréal (STM), la Société de Transport de Laval (STL), le Réseau de Transport de Longueuil (RTL), le Réseau de Transport de la Capitale (RTC), la Société de Transport de l'Outaouais (STO), la Société de Transport de Sherbrooke (STSherbrooke), la Société de Transport de Lévis (STLévis) et la Société de Transport de Trois-Rivières (STTR), la Société de transport de Saguenay (STS), le Réseau de transport métropolitain (exo), pour des livraisons jusqu'au 31 décembre 2026;

Pour un montant pour l'ensemble des sociétés de 1 529 707 946,34 \$, plus l'inflation au montant de 309 486 809,28 \$ et les taxes de 275 419 414,65 \$, pour un montant maximum de 2 114 614 170,28 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions des documents d'appel d'offres public 6000017863, et à la soumission produite par l'Adjudicataire;

2° d'acquérir pour la STM, un maximum de six cent sept (607) autobus pour un engagement financier maximal de **1 051 069 076,40 \$**. De ce montant, 745 496 475,53\$ sera financé par le règlement d'emprunt R-211 (Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1). Le montant de 305 572 600,87 \$ est conditionnel à la modification du R-211 ou à l'obtention d'un nouveau règlement d'emprunt, des subventions ou toute autre autorisation à recevoir;

3° d'acquérir pour et au nom de chacune des sociétés de transport participantes, en fonction des résolutions adoptées à cet effet et jointes à la recommandation du 28 janvier 2022 (DG-22-021), et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- a) un maximum de quarante-quatre (44) autobus pour un montant maximum de 75 727 357,99 \$ pour la Société de transport de l'Outaouais;
- b) un maximum de trente (30) autobus pour un montant maximum de 50 864 133,06 \$ pour la Société de transport de Trois-Rivières;
- c) un maximum de quatre-vingt-quatorze (94) autobus pour un montant maximum de 156 850 438,41 \$ pour la Société de transport de Laval;
- d) un maximum de vingt-six (26) autobus pour un montant maximum de 43 754 744,80 \$ pour la Société de transport de Saguenay;
- e) un maximum de quarante-deux (42) autobus pour un montant maximum de 71 447 306,24 \$ pour la Société de transport de Lévis;
- f) un maximum de quarante (40) autobus pour un montant maximum de 67 754 032,50 \$ pour la Société de transport de Sherbrooke;
- g) un maximum de quatre-vingt-dix-huit (98) autobus pour un montant maximum de 169 340 697,87 \$ pour le Réseau de transport de Longueuil;
- h) un maximum de cent treize (113) autobus pour un montant maximum de 196 345 342,24 \$ pour le Réseau de transport de la Capitale;
- i) un maximum de cent trente-cinq (135) autobus pour un engagement financier maximal de 152 980 000,00 \$ plus un montant de 78 481 040,75 \$ conditionnel à l'obtention des règlements d'emprunts requis et des subventions ou toute autre autorisation à recevoir pour un montant total maximum de 231 461 040,75 \$ pour le Réseau de transport métropolitain;

La quantité d'autobus devant être commandée chaque année par chacune des sociétés de transport par l'entremise de l'Association du transport urbain du Québec « l'ATUQ » sera confirmée conformément aux résolutions adoptées par les sociétés;

4° de permettre à l'Association du transport urbain du Québec « l'ATUQ », sous réserve de l'entente de service signée entre la STM et l'ATUQ, d'effectuer la gestion du contrat d'acquisition;

5° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 051 069 076,40 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000017863).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centre	-	92295
Compte	547150	547150
Ordre interne/OTP	MDT.GPA500605.BS00.01	-
Règlement d'emprunt	R-211	-
Montants	745 496 475,53 \$	305 572 600,87 \$

CA-2023-054 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 16 h 23.

Les résolutions CA-2023-052 à CA-2023-054 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif

ÉRIC ALAN CALDWELL

SYLVAIN JOLY